

**PARCS NATIONAUX DE FRANCE**

**Bureau du Conseil d'administration  
Séance du 25 juin 2013**

Délibération n°2013-19 / BUR

**Motion sur la finalisation des chartes en Conseil d'État**

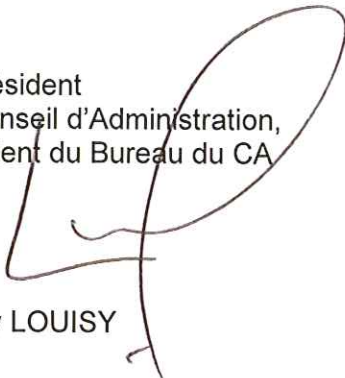
Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- Se félicite que le processus d'élaboration des chartes des parcs nationaux des Cévennes, de la Guadeloupe et de la Réunion, et du Parc amazonien de Guyane, à l'issue des enquêtes publiques, ait franchi dans le calendrier attendu les étapes nationales des avis du Conseil National de Protection de la Nature et du Comité Interministériel des Parcs Nationaux.
- Souligne que la dernière étape restant avant l'appel aux communes de chaque territoire pour délibérer sur l'approbation de la charte les concernant, est la finalisation de celle-ci par décret du Premier Ministre après avis du Conseil d'État.
- Conscient du plan de charge important du Conseil d'État, sollicite du Gouvernement que tout soit mis en œuvre pour une prise très rapide de ces décrets, condition indispensable pour que la phase des quatre mois de délibération des communes sur les chartes ainsi finalisées puisse se dérouler dans un calendrier aussi éloigné que possible des échéances des élections municipales de 2014, dans le souci de mener à bien dans les meilleures conditions possibles la fin de ce processus engagé depuis plusieurs années, et vital pour l'avenir de ces parcs nationaux.

Fait à Montpellier, le 25 juin 2013

Le président  
du Conseil d'Administration,  
président du Bureau du CA

Ferdy LOUISY



Le Directeur



Michel SOMMIER